

Séance du 05 10 2020

Nombre de membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaró - B.P. 52 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas Meliet, Président.

Objet de la délibération :
Délibération de principe autorisant Monsieur le Président au recrutement de personnel non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité selon les besoins du service

Date de la convocation
29 septembre 20

Date d'affichage
29 septembre 20

Numéro de délibération
2020 0029

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gerard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joel, M. BEYRIES Philippe, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme MONGIS Nadine, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joel, M. LABURTHE Michel, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, M. FALTRAUER Franck, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. Axmann Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. BOUE Guy, M. LUSSAGNET Wilfried, M. ELLENA Aimé, M. MELIET Nicolas, Mme GAUCHE Loretta, M. MAO Jean Pierre, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. FERNANDEZ Xavier, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, M. MONTARET Jérôme, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de CONDOM

Le 08 10 2020
et publication ou notification
Du 08 10 2020

Le Président,



Nicolas MELIET

Excusés ayant donné procuration :

Mme BRIANE Huguette ayant donné procuration à M. TOUYAROU Bruno
Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents :

M. MEYROUS Jérôme, Mme DHAINAUT Régine

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de besoins ponctuels des différents services suivant la saisonnalité en main d'œuvre complémentaire. Ainsi il serait opportun d'avoir la possibilité de recruter un agent non titulaire remplissant les fonctions requises à ce moment précis. Il précise qu'en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat pour accroissement temporaire d'activité ne devra pas excéder 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose dans ce cadre d'ouvrir ponctuellement au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel au grade d'Adjoint technique ou administratif selon les besoins du moment dans la limite du 1^{er} échelon.

Le président, propose à l'assemblée, conformément à l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

- De l'autoriser pour toute la durée de son mandat, à recruter et payer des agents non titulaires suivant les besoins du service
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire.

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de présente délégation de pouvoir (cf art. L5211-10 du CGCT)

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Président au recrutement d'agents non titulaire selon les besoins du syndicat
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de ces agents

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 07 OCTOBRE 2020

Le Président,

